



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVENANT N°1

Accès à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation année 2021

■ Références :

[Arrêté du 8 avril 2019 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste des conditions d'exercice et des fonctions particulières des personnels des corps enseignants, d'éducation et de psychologue au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prises en compte pour un avancement à la classe exceptionnelle](#) publié au JO du 14 avril 2019

Calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2021 d'avancement de grade et de corps du 24/11/2020 de la DGRH B-2-3 BOEN n° 47 du 10/12/2020

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels de l'EN de la jeunesse et des sports du 22/10/2020 publiées au BOEN spécial n°9 du 05/11/2020

Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Nantes votées au CTA du 18 janvier 2021

Liste des écoles et des établissements scolaires ayant relevé d'un dispositif d'éducation prioritaire entre les années scolaires 1982-1983 et 2014-2015 : publiée au BO n°1 du 2 janvier 2020

**Division des personnels
enseignants DIPE**
ce.dipe@ac-nantes.fr

**Rectorat de Nantes
BP 72616 – 44326 Nantes cedex 03**

Note de service n° 2021-07 – avenant1
du 30 mars 2021

Destinataires

Mesdames et messieurs les directeurs académiques,
des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique,
du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Vendée
Mesdames les doyennes des corps d'inspection,
Mesdames et messieurs les inspecteurs,
Monsieur le chef du service académique d'information
et d'orientation, directeur régional de l'ONISEP,
Monsieur le délégué académique à la formation professionnelle
initiale et continue,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(lycées, LP, EREA, collèges),
Messieurs les directeurs de CNED,
Madame et messieurs les présidents des universités
de Nantes, du Mans et d'Angers,
Madame et messieurs les directeurs des ressources humaines des
universités,
Monsieur le directeur de l'école centrale,
Madame la directrice de CANOPE,
Monsieur le directeur de l'INSPE,

Le présent avenant a pour objet de modifier le calendrier pour les campagnes 2021 d'avancement au grade de la classe exceptionnelle suite au correctif de la DGRH du 15 mars 2021.

Calendrier modifié

8 mars 2021: Lancement de la campagne; ouverture de I-prof, réception par les enseignants des mails pour complétude des CV

21 mars 2021 minuit: Fermeture de la campagne

Du 22 mars au **5 avril 2021**: Etude 1^{ère} recevabilité (validation des fonctions/missions par les gestionnaires)

6 avril 2021 : réception par les enseignants des mails qui permettent l'envoi de pièces complémentaires pendant 15 jours. **Les enseignants peuvent transmettre leurs pièces jusqu'au 20 avril 2021 minuit.**

Du 21 avril au 25 avril: Etude 2^{ème} recevabilité (validation de la recevabilité du dossier constitué)

26 avril 2021: Fin de la constitution des dossiers – Information individuelle des enseignants sur la recevabilité/irrecevabilité définitive de leur dossier

6 avril 2021 : Ouverture du recueil des avis des Chefs d'établissement et des Inspecteurs via I-prof

Pour les agrégés : **ouverture des avis du 6 avril au 25 avril 2021**

Publication des avis en consultation semaine 20

Pour les autres corps : ouverture des avis **du 6 avril** au 10 mai 2021

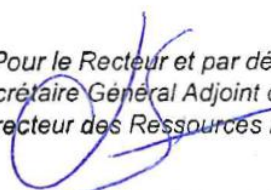
Publication des avis en consultation semaine 22

26 mai 2021 : Envoi au MEN de la liste des agrégés

30 juin 2021 : Résultats et publication des promus

William MAROIS

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie
Directeur des Ressources Humaines



Arnaud SIMON